

Séance du 23 février 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

**OBJET : Signature des accords de résilience Eau potable –
Territoire de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal**

Monsieur le Maire indique que les subventions de l'Agence de l'eau susceptibles d'être attribuées dans le cadre de la réfection du captage de Matarel, ces travaux font partie du Plan de Résilience à intervenir au niveau du Département de la Haute-Loire.

Ce nouveau Plan de Résilience sera définitivement validé suite à sa signature par l'Agence de l'eau, la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ainsi que toutes les communes attributaires desdites subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Plan de Résilience Eau Potable avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal.

Fait et délibéré en Mairie
le 23 février 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE




Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240223-24_02_004-DE
Reçu le 28/02/2024